Domaine de la Planification et de la Programmation
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Cornebarrieu

PLU révisé le 1er Mars 2006
1ère Mise à jour le 5 juillet 2006
2ème Mise à jour le 17 décembre 2007
3ème Mise à jour le 29 décembre 2009
1ère Modification le 23 juin 2011
2ème Modification le 19 décembre 2011
2ème Révision Simplifiée le 28 juin 2012
1ère Modification simplifiée le 19 décembre 2013

3ème Modification du PLU approuvée par Délibération du Conseil de la Métropole du 30/06/2016

4 - Pièces réglementaires

4b - Documents Graphiques du Règlement :

4b1 – Document Graphique du Règlement au 1/5000ème et liste des emplacements réservés

VILLE DE CORNEBARRIEU

aua/T toulouse aire métropolitaine

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Ledoz - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Fond cadastral de 2015

LEGENDE

PRESCRIPTION EDICTEES PAR LE PLU
Les zones et les secteurs

- Zone et Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Zone inondable issue de la Couche Informative des Zones Inondables affinée de la DREAL (voir carte en annexe 5b)

Autres indications

- Périmètres des voies classées bruyantes par arrêté prefectoral du 23 décembre 2014
- Courbe de bruit du P.E.B (A ,B et C) approuvé en Août 2007
- Emplacement réservé pour voie, cheminement piéton-cycle, installation d'intérêt général ou espace vert
- Tracé de principe de liaison intersecteur intentionnel
- Voies et espaces publics structurants (tracé de principe)
- Localisation de principe des équipements publics
- Elément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L 123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme

Servitude au titre de l'article L123-2b du code de l'urbanisme

Emplacement réservé pour le logement social (ERL)
En application de l'article L123-2b du Code de l'Urbanisme, le secteur repéré sur le règlement graphique comme Emplacements Réservés Logements (ERL) A et conformément à la légende, doit conserver 100% des constructions autorisées à du logement locatif social.

COMMUNE D' AUSSONNE

COMMUNE DE MONDONVILLE

COMMUNE DE PIBRAC

COMMUNE DE COLOMIERS

COMMUNE DE BLAGNAC

Courbe A
Courbe B
Courbe C
Courbe D

0 50 100 150 200 m
1 : 5000 ème

Liste des emplacements réservés

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE_m2
1	R.D. 63 : Prolongement de la R.D. 63 E : partie Sud	Département	33 283
2	Elargissement de la route de Bouconne R.D. 65B	Toulouse métropole	14 405
3	Rectification de la route de Pibrac R.D. 65	Toulouse métropole	3 129
4	Elargissement de la route de Pibrac	Toulouse métropole	2 166
5	Extension de la zone d'implantation du marché	Toulouse métropole	1 608
6	Aménagement parking public	Toulouse métropole	1 173
9	Rabattement de la route de Seilh RD 63 sur le giratoire de la Villanelle RD1	Toulouse métropole	5 180
10	Réalisation de voirie, aménagement d'un espace vert et parkings	Toulouse métropole	2 635
11a	Sentier piétonnier et piste cyclable le long de l'Aussonnelle (de la Rue du 11 novembre à Route de Pibrac)	Toulouse métropole	23 000
11b	Sentier piétonnier et piste cyclable le long de l'Aussonnelle (de part et d'autre la RD1)	Toulouse métropole	1 500
12	Création giratoire pour desserte du secteur sud de Monges Croix du Sud	Toulouse métropole	719
14	Aménagement et prolongement du chemin de Barberousse	Toulouse métropole	3 794
15	Aménagement et prolongement du chemin de Guyenne	Toulouse métropole	1 270
16	Aménagement et prolongement du chemin de Cordelle	Toulouse métropole	4 118
20	Desserte de la zone 5AU de Cordelle sur le chemin de Lasbadorques	Toulouse métropole	361
21	Elargissement du chemin de Lasbadorques	Toulouse métropole	3 697
22	Elargissement de la rue de l'Eglise	Toulouse métropole	211
23	Aménagement d'une liaison entre la rue du 11 Novembre et route de Bouconne	Toulouse métropole	7 733
25	Aire de retournement du chemin de Piboul	Toulouse métropole	374
27	Liaison Piétonne Aussonnelle / Monges Croix du Sud	Toulouse métropole	666
28	Création de voirie	Toulouse métropole	788
30	Equipement publics sports / loisirs et accès au site	Commune	86 000
32	Logements sociaux, parking et espaces verts	Commune	1 125
33	Déviation de l'avenue Latécoère secteur de Sabatère	Toulouse métropole	8 545
34	Elargissement de la RD 63 pour intégration future d'un TCSP et création d'une voie future	Toulouse métropole	12 250

Sur les zones UA, UB, UC et 1AU :

En application de l'article L123-1-5-II 4° du Code de les opérations d'habitat supérieures ou égales à 3 logements ou 300m² de surface de plancher sont autorisées sous condition de réaliser un minimum de 30% de la surface de plancher du programme à du logement locatif conventionné, bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat et qui propose la variété des formes de financement possibles (PLAI, PLUS, PLS)

LISTE DES EMPLACEMENT RESERVES POUR LE LOGEMENT SOCIAL :
Au titre de l'article L 123 2b du Code de l'Urbanisme

Nom de l'ERL	Zonage du PLU	Références cadastrale	Superficie des parcelles (m2)		Pourcentage minimum de la surface de plancher affectée à du logement locatif social	Surface Plancher minimale affectée à du logement locatif social	Acquéreur en cas de mise en demeure d'acquérir
ERL A	UBa	AX0160	3 130	8 960	100 %	2 100m²	Commune
		AX0161	5 830		Avec un minimum de 30 logements		